



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relative au préavis 08/2018

Demande de crédit de CHF 37,200.- pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du Village.

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 10 juin 2018 en présence de M. Patrick Hübscher, et M. Thierry Nydegger de la société Bernard Schenk SA. Nous les remercions pour leurs explications et leur disponibilité.

Commentaires généraux :

La commission considère que la sécurité est le point le plus important pour les habitants du village.

Le préavis stipule un maintien d'un niveau de sécurité accrue. La commission estime qu'en vue des arguments proposés par M. Nydegger et M. Hübscher ces derniers ne garantissent pas une meilleure sécurité qu'à l'heure actuelle.

La commission estime que la barrière, depuis son installation en octobre 2014, convient mieux à la sécurité pédestre du bas de la rue du village.

La commission soulève que nous ne sommes pas dans une *réouverture* mais dans une augmentation d'accessibilité routière dans la rue du village.

Propositions d'amendements :

Aucune.

Conclusions :

La commission ne considère pas que la sécurité soit améliorée par une augmentation d'accessibilité routière dans la rue du village.

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 08/2018 et en avoir débattu, la commission recommande à l'unanimité de ne pas accepter cette étude.

Arzier-Le Muids le 11 juin 2018

La Commission ad hoc :

Jacqueline Burbidge Rainsley (RAPPORTEUR) 

Inal Uygur 

Françoise Nile Alvarez 

Jose Rego 

Luigi Crispoldi 